

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 septembre 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **19-09-762 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 septembre 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.9 Mandat de représentation / Cour supérieure / Faillite et insolvabilité / Dossier 760-11-007415-199
- 7.7 Quittance et transaction – Autorisation signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 12 août 2019 ainsi que séance extraordinaire du 26 août 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 26 août 2019
  - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.4 La Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Tournoi de golf 2019 / Commandite
  - 4.6 Demande au MTQ / Marquage quadrillé / Intersection du chemin Dumberry et de l'avenue Saint-Charles
  - 4.8 Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Démission et nomination d'un membre
  - 4.9 Vélo Québec / Forum Vélosympathique 2019 « Accélérer le mouvement » / Autorisation de participation / Modification de la résolution 19-08-681
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.2 Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 3 285 778 / Autorisation de signature

- 5.3 Acquisition / Boulevard de la Gare / Lot 4 356 130 / Voie cyclable / Autorisation de signature
  - 5.4 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 19-07-635 / Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles, du boulevard Harwood à l'avenue Saint-Jean-Baptiste
  - 5.5 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1781 / Nuisances
  - 5.6 Acquisition / Lot projeté 6 300 810 / Élargissement de la rue Phil-Goyette / Zone de débarcadère scolaire / Autorisation de signature
  - 5.8 Acquisition / Partie des lots 5 909 410, 5 909 411, 5 933 304 et 6 052 857 / Rue Jean-Béliveau / Voie cyclable / Autorisation de signature
  - 5.9 Mandat de représentation / Cour supérieure / Faillite et insolvabilité / Dossier 760-11-007415-199
- 6. Finances et trésorerie**
- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 26 juillet 2019
- 7. Ressources humaines**
- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.3 Comité de santé et de sécurité du travail – cols blancs / Réunion du 12 juin 2019
  - 7.4 Service des travaux publics / Embauches / Journaliers réguliers saisonniers
  - 7.5 Service de sécurité incendie / Embauche / Brigadière scolaire
  - 7.6 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Enviro-conseillère
  - 7.7 Quittance et transaction – Autorisation signature
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
- 13.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-49 / Fourniture d'une camionnette Ford F-350 châssis-cabine
  - 13.2 Évaluation de rendement insatisfaisant / Appel d'offres n° 401-110-18-43 / Déneigement et entretien hivernal des voies publiques – secteur ouest
  - 13.3 Financement / Plan quinquennal d'immobilisations / Projets 2019
  - 13.4 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-48 / Fourniture de luminaires DEL
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
- 15.2 Demande de subvention / MELCC / Programme Climat municipalités – Phase 2 / Autorisation de signature
  - 15.3 Demande de subvention / Gouvernement provincial / Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) / Autorisation de signature
  - 15.4 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-18-28 / Entrepreneur général / Réaménagement des feux de circulation et ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection est des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes
  - 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.02 / Travaux de correction du pavage sur une partie de la rue Dutrisac

- 15.6 Ordre de changement n° 8 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 / Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730
- 15.7 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1755.01 / Services professionnels / Conseillers professionnels / Concours d'architecture pour le pôle municipal de Vaudreuil-Dorion / Règlement n° 1755

## **16. Urbanisme**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 août 2019
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 août 2019
- 16.5 Dérogation mineure / 132, rue Lefebvre / Marge avant / Lot 1 545 178 / Zone H1-514 / CCU n° 19-08-128
- 16.6 Dérogation mineure / 556, rue Jetté / Marge arrière / Lot 1 675 655 / Zone H1-236 / CCU n° 19-08-129
- 16.7 PIIA / 125, rue Aimé-Vincent / Agrandissement du bâtiment / Lot 1 675 050 / Zone C3-127 / CCU n° 19-08-130
- 16.8 Dérogation mineure / 55, route De Lotbinière / Aire de stationnement et plantation d'arbres / Lot 1 545 787 / Zone H5-718 / CCU n° 19-08-131
- 16.9 Dérogation mineure / 74, avenue Brown / Deux escaliers extérieurs / Lot 2 783 559 / Zone H3-735 / CCU n° 19-08-132
- 16.10 Dérogation mineure / rue Meloche et route De Lotbinière / Profondeur des terrains / Lots 5 429 024 à 5 429 027 / Zone H1-839 / CCU n° 19-08-133
- 16.11 Dérogation mineure / 176, rue des Anémones / Marge latérale / Lot 3 412 415 / Zone H1-431 / CCU n° 19-08-134
- 16.13 PIIA / 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 306 / Deux enseignes aux murs / Lot 4 722 963 / Zone C3-218 / CCU n° 19-08-136
- 16.21 Adoption de résolution / PPCMOI / 111, rue Joseph-Carrier / Concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 19 06-75
- 16.23 Demande de modification du Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre l'usage de type « industrie du cannabis » appartenant à la classe d'usages Industrie de prestige (I1) dans la zone C2-604
- 16.25 Retrait de résolution / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52

## **17. Environnement**

## **18. Réglementation**

- 18.1 Adoption avec changements / Règlement d'emprunt n° 1785 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels – Travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue des Nénuphars
- 18.2 Adoption avec changements / Règlement n° 1694-28 / Stationnement / Interdictions d'arrêt et de stationnement / Rues du Bicentenaire, des Merisiers et Phil-Goyette
- 18.3 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1728-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Partie de l'avenue André-Chartrand
- 18.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1565-13 (RMH 399) / Circulation / Interdiction de circuler dans une zone de débarcadère scolaire
- 18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1275-281 / Zonage / Devancement de la période d'installation / Structure d'abris d'auto temporaires, clôtures à neige et poteaux indicateurs de déneigement
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-281 / Zonage / Devancement de la période d'installation / Structure d'abris d'auto temporaires, clôtures à neige et poteaux indicateurs de déneigement

- 19. Direction générale**  
19.1 Autorisations de la Direction générale
- 20. Période de questions – Élus**
- 21. Période de questions – Assistance**
- 22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**19-09-763 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 12 août 2019;
- séance ordinaire du 12 août 2019;
- séance extraordinaire du 26 août 2019.

« ADOPTÉE »

**19-09-764 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 26 août 2019**

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 26 août 2019 et il en résume les décisions prises.

**19-09-765 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**19-09-766 La Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Tournoi de golf 2019 / Commandite**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) dans le cadre de son 15<sup>e</sup> tournoi de golf annuel;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 300 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) à titre de commandite « Partenaire Coup de départ » dans le cadre de la tenue de son tournoi de golf qui se tiendra le 10 juin 2019 au Club de golf Summerlea;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-767 Demande au MTQ / Marquage quadrillé / Intersection du chemin Dumberry et de l'avenue Saint-Charles**

CONSIDÉRANT la fermeture du viaduc des Chenaux par le ministère des Transports (MTQ) en 2018;

CONSIDÉRANT que sa réouverture n'est prévue seulement qu'en 2021;

CONSIDÉRANT l'achalandage supplémentaire à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry occasionné par la fermeture du viaduc des Chenaux;

CONSIDÉRANT que malgré les interventions fréquentes de la Sûreté du Québec, un problème d'interblocage à l'intersection subsiste aux heures de pointe à cette intersection;

CONSIDÉRANT que cette même problématique a été atténuée à l'intersection du chemin Dumberry et de la rue des Berges suite à l'ajout d'un marquage au sol par la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'intersection de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry est sous la gestion du MTQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite au MTQ de procéder rapidement au marquage et à l'installation de la signalisation pour diminuer l'interblocage à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry, conformément à l'article 6.11.11 du tome V – Signalisation routière, chapitre 6;

ET QUE soit aussi demandé au MTQ, qu'à défaut d'être en mesure de faire ces travaux rapidement, d'autoriser la Ville de Vaudreuil-Dorion à les faire suite à la réception d'un plan de marquage produit par la Ville de Vaudreuil-Dorion conforme au dessin normalisé 066 du tome V – Signalisation routière, chapitre 6.

« ADOPTÉE »

**19-09-768 Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Démission et nomination d'un membre**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11.1 « Formation du comité de retraite » du Règlement n° 1762 relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le courriel de M<sup>me</sup> Diane Morin, daté du 23 juillet 2019, annonçant sa démission à titre de membre du comité de retraite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir ce poste de représentant de l'employeur au sein dudit comité de retraite;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Stéphane Dupont, chef de division – Comptabilité et budget, à siéger sur le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit nommé M. Stéphane Dupont à titre de représentant de l'employeur sur le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, à compter du 3 septembre 2019.

« ADOPTÉE »

**19-09-769 Vélo Québec / Forum Vélosympathique 2019 « Accélérer le mouvement » / Autorisation de participation / Modification de la résolution 19-08-681**

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-681 par laquelle la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 170 \$ par délégué pour la participation du maire M. Guy Pilon et des conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma et Josée Clément à la journée de conférences du 17 octobre 2019 du Forum Vélosympathique 2019 de Vélo Québec qui se déroulera à l'Auberge Bromont;

CONSIDÉRANT que le coût d'une inscription hâtive pour un membre corporatif de Vélo Québec est de 170 \$ et de 215 \$ pour un non-membre;

CONSIDÉRANT que la Ville n'est pas membre corporatif de Vélo Québec, il y a lieu de modifier la résolution 19-08-681;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifiée la résolution 19-08-681 en y remplaçant le montant 170 \$ par 215 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-770 Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 3 285 778 /  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande conjointe d'Hydro-Québec et de Bell Canada afin d'établir une servitude pour des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunication sur une partie du lot 3 285 778, le tout afin de boucler le réseau électrique du secteur de la Gare;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de consentement à l'établissement d'une servitude ainsi que l'acte de servitude à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada pour des lignes de distribution d'énergie électrique et pour des lignes de télécommunication sur une partie du lot 3 285 778 ayant une superficie approximative de 70 mètres carrés, et ce, conformément au plan préparé par M. Martin Simard, chef projet, daté du 12 août 2019.

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge d'Hydro-Québec et Bell Canada.

« ADOPTÉE »

**19-09-771 Acquisition / Boulevard de la Gare / Lot 4 356 130 / Voie cyclable /  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 08-04-410 prévoyant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de l'emprise côté sud du boulevard de la Gare pour l'aménagement de voie cyclable entre la rue Édouard-Lalonde et le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que le lot 4 356 130 n'a pas été cédé à la Ville et qu'il complète ladite voie cyclable;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, Résidence le Félix Vaudreuil-Dorion, consent à la cession dudit lot en faveur de la Ville, et ce, à titre gratuit;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 4 356 130 et que le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**19-09-772 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 19-07-635 /  
Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.03 /  
Entrepreneur général / Travaux de réaménagement de l'avenue  
Saint-Charles, du boulevard Harwood à l'avenue Saint-Jean-Baptiste**

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 19 août 2019, de la résolution 19-07-635 relative à l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général pour les travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles, du boulevard Harwood à l'avenue Saint-Charles ainsi que de la résolution modifiée.

**19-09-773 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1781 / Nuisances**

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction, daté du 21 août 2019, du Règlement sur les nuisances – RMH 450 (Règlement n° 1781) ainsi que du règlement modifié.

**19-09-774 Acquisition / Lot projeté 6 300 810 / Élargissement de la rue Phil-Goyette / Zone de débarcadère scolaire / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) de construire une nouvelle école primaire sur une partie du lot 4 981 058;

CONSIDÉRANT le plan cadastral préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, portant la minute 20158 prévoyant le morcellement du lot 4 981 058;

CONSIDÉRANT que la Ville désire aménager une zone de débarcadère scolaire sécuritaire et fonctionnelle à l'est de la rue Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT que la CSTL consent à céder à titre gratuit à la Ville le lot projeté 6 300 810, le tout suivant sa résolution portant le numéro CC 19-08-4E;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 6 300 810 et que le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**19-09-775 Acquisition / Partie des lots 5 909 410, 5 909 411, 5 933 304 et 6 052 857 / Rue Jean-Béliveau / Voie cyclable / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une voie cyclable hors rue à l'est de la rue Jean-Béliveau;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une partie des lots 5 909 410, 5 909 411, 5 933 304 et 6 052 857, d'une superficie approximative totale de 429 mètres carrés, le tout conformément au plan préparé par M. Abdelilah Hassani, en date du 9 mai 2019 – NP00240;

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots, Domaine du Château de la Gare inc., consent à la cession de ces parties de lots en faveur de la Ville, pour une valeur de 203,22 \$ par mètre carré représentant un montant total approximatif de 87 183 \$, le tout suivant un consentement à cession signé en date du 26 août 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition d'une partie des lots 5 909 410, 5 909 411, 5 933 304 et 6 052 857, d'une superficie approximative totale de 429 mètres carrés et que le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE la Ville s'engage à procéder à la plantation de quatre arbres en façade des lots 5 909 410 et 5 909 411, ainsi qu'à remettre quatre nouveaux certificats de localisation suite à l'opération cadastrale.

« ADOPTÉE »

**19-09-776 Mandat de représentation / Cour supérieure / Faillite et insolvabilité / Dossier 760-11-007415-199**

CONSIDÉRANT que la société 9082-7809 Québec inc. a déposé une cession de ses biens en date du 9 août 2019;

CONSIDÉRANT l'avis de faillite et de la première assemblée des créanciers donnée en date du 14 août 2019 dans le dossier 760-11-007415-199 de la Cour supérieure district de Beauharnois;

CONSIDÉRANT que la Ville est nommée à la liste des créanciers garantis pour une créance en taxes municipales;

CONSIDÉRANT le recours en dommages et mandamus logé par la société 9082-7809 Québec inc. contre la Ville dans le dossier 500-17-101168-170 de la Cour supérieure pour l'immeuble situé au 383, chemin de l'Anse;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M<sup>me</sup> Mélissa Côté, greffière adjointe, soit désignée pour agir à titre de représentante autorisée de la Ville et fondé de pouvoir à tous égards, y incluant le droit de voter suivant l'article 109 et suivants de Loi sur la faillite et l'insolvabilité LRC (1985), ch. B-3 dans le cadre du dossier 760-11-007415-199 de la Cour supérieure district de Beauharnois.

« ADOPTÉE »

**19-09-777 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 26 juillet 2019**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 26 juillet 2019 totalisant un montant de 1 801 141,87 \$.

**19-09-778 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 21 août 2019.

« ADOPTÉE »

**19-09-779 Comité de santé et de sécurité du travail – cols blancs / Réunion du 12 juin 2019**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des employés cols blancs tenues le 12 juin 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**19-09-780 Service des travaux publics / Embauches / Journaliers réguliers saisonniers**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 22 août 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents



QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Sabrina Juillet-Lamarche et de M. David Desjardins aux postes de journaliers réguliers saisonniers au sein du Service des travaux publics, et ce, respectivement à compter du 4 et du 19 septembre 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Desjardins devra compléter une période d'essai de 1040 heures régulières de travail à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Juillet-Lamarche devra compléter une période d'essai de 1040 heures régulières de travail et obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai maximum de six mois à compter de la date d'entrée en fonction à titre d'employée régulière, et ce, afin de satisfaire aux exigences du poste;

QU'il est entendu que sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, à la suite de la période d'essai et de l'obtention du permis de conduire classe 3 dans les délais prescrits, M<sup>me</sup> Juillet-Lamarche pourra être confirmée dans son poste, les deux conditions devant être réunies;

QUE l'adhésion de M<sup>me</sup> Juillet-Lamarche et de M. Desjardins au régime d'assurance collective s'effectue, respectivement, à compter du 4 et du 19 septembre 2019, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective de travail ainsi qu'au règlement du régime d'assurance collective;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Juillet-Lamarche et à M. Desjardins;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **19-09-781 Service de sécurité incendie / Embauche / Brigadière scolaire**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 22 août 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Michèle Smith au poste régulier à temps partiel de brigadier scolaire, et ce, à compter du 9 septembre 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 2 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Smith aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Smith;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **19-09-782 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Enviro-conseillère**

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-289;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M<sup>me</sup> Marie Claude Gauthier, chef de division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire, datée du 5 août 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Agnès Mager Grandmaison dans son poste d'Enviro-conseillère au Service du développement et de l'aménagement du territoire;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Mager Grandmaison.

« ADOPTÉE »

**19-09-783 Quittance et transaction – Autorisation signature**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine le règlement de fin d'emploi et la quittance et transaction intervenue le 3 septembre 2019 entre la Ville, par ses représentants, et l'employé n° 1413;

QUE le directeur général, le trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, le directeur du service concerné ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer tous les autres documents permettant de donner plein effet à la présente résolution et que les personnes ci-haut mentionnées soient instruites d'appliquer celle-ci telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-784 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-49 / Fourniture d'une camionnette Ford F-350 châssis-cabine**

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour l'achat de véhicule;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une camionnette Ford F-350 châssis-cabine, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 23 août 2019 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-49;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin Chambly, Longueuil (Québec), J3Y 3M7, pour la fourniture d'une camionnette Ford F-350 châssis-cabine neuve, et ce, pour un montant de 40 217,11 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-19-49;

QUE cette acquisition ainsi que les accessoires usuels requis soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-785 Évaluation de rendement insatisfaisant / Appel d'offres n° 401-110-18-43 / Déneigement et entretien hivernal des voies publiques – secteur ouest**

CONSIDÉRANT la résolution 18-07-596, adoptée lors de la séance du 3 juillet 2018, octroyant à Les Entreprises Canbec Construction inc. un contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal des voies publiques – secteur ouest;

CONSIDÉRANT que conformément à ce qui est prévu au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19), la Ville s'est réservé, dans le contrat 401-110-18-43, le droit d'évaluer le rendement de l'entrepreneur en cours de l'exécution des travaux ainsi qu'à la fin du contrat;

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-658, adoptée lors de la séance du 8 juillet 2019, résiliant le contrat 401-110-18-43;

CONSIDÉRANT que conformément à ce qui est prévu au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), l'évaluation de rendement a été réalisée par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement tel que désigné par la résolution 16-08-626 adoptée lors de la séance du Conseil du 8 août 2016;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de rendement insatisfaisant a été consignée dans un rapport dont copie a été transmise à Les Entreprises Canbec Construction inc. au plus tard le 60<sup>e</sup> jour suivant la fin du contrat;

CONSIDÉRANT qu'un délai d'au moins 30 jours à partir de la réception de la copie du rapport a été accordé à Les Entreprises Canbec Construction inc. afin qu'il puisse transmettre par écrit à la Ville tout commentaire sur ce rapport;

CONSIDÉRANT que l'évaluation finale de rendement insatisfaisant a été remise au Conseil par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve l'évaluation finale de rendement insatisfaisant, datée du 19 août 2019, réalisée par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, à l'égard de Les Entreprises Canbec Construction inc. relativement à l'exécution du contrat n° 401-110-18-43 pour le déneigement et l'entretien hivernal des voies publiques – secteur ouest;

QU'en conséquence, la Ville se réserve la possibilité de refuser toute soumission de Les Entreprises Canbec Construction inc. pour une période de deux ans suivant l'approbation de l'évaluation finale de rendement insatisfaisant approuvée par le Conseil, conformément au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

#### **19-09-786 Financement / Plan quinquennal d'immobilisations / Projets 2019**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement au fonds de roulement des dépenses pour différents projets prévus au programme quinquennal d'immobilisations pour l'année 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses et le financement par le fonds de roulement des projets suivants inscrits au plan quinquennal d'immobilisations :

- remplacement du maillage de la clôture du parc Saint-Michel (terrain de baseball);
- identification des noms de rue à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes;
- remplacement du logiciel de visionnement des caméras de sécurité;
- fourniture de radars pédagogiques;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **19-09-787 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-48 / Fourniture de luminaires DEL**

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour la fourniture d'équipements d'électricité;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de luminaires DEL pour l'éclairage de rue dans le cadre du programme de conversion, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 août 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-48;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Lumen, division de Sonepar Canada inc., 4655, autoroute 440 O, Laval (Québec), H7P 5P6 pour la fourniture de luminaires DEL, et ce, pour un montant de 34 334,18 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-19-48;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-788 Demande de subvention / MELCC / Programme Climat municipalités – Phase 2 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de construire des infrastructures pérennes pour la protection contre la crue des eaux;

CONSIDÉRANT que le volet 2 du « Programme Climat municipalités – Phase 2 » offert par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) prévoit une aide financière pour les projets d'adaptation aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le projet visé satisfait aux exigences du programme susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Génie et le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soient autorisés à agir, pour et au nom de la Ville, auprès du gouvernement provincial pour la présentation et la gestion du projet intitulé « Construction d'infrastructures permanentes pour l'adaptation aux impacts des inondations » et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à faire réaliser les travaux prévus à la demande et à assumer sa part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

**19-09-789 Demande de subvention / Gouvernement provincial / Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de construire des infrastructures pérennes pour la protection contre la crue des eaux;

CONSIDÉRANT que le « Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) » offert par le gouvernement provincial prévoit une aide financière pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que le projet visé satisfait aux exigences du programme susdit;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Génie et le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soient autorisés à agir, pour et au nom de la Ville, auprès du gouvernement provincial pour la présentation et la gestion du projet intitulé « Détermination de mesures permanentes destinées à réduire les conséquences potentielles des inondations » et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à faire réaliser les travaux prévus à la demande et à assumer sa part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

**19-09-790    Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-18-28 / Entrepreneur général / Réaménagement des feux de circulation et ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection est des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 3 de l'entrepreneur général relié au projet « Réaménagement des feux de circulation et ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes - appel d'offres n° 401-110-18-28 » totalisant un montant de 297 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-791    Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.02 / Travaux de correction du pavage sur une partie de la rue Dutrisac**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les travaux de correction du pavage sur une partie de la rue Dutrisac, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 22 août 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-19-R1770.02;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux de correction du pavage sur une partie de la rue Dutrisac, et ce, pour un montant de 244 258,91 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE les travaux et les frais connexes soient financés par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-792    Ordre de changement n° 8 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 /  
Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable /  
Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 8 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie - appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 » totalisant un montant de 12 800,77 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-793    Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1755.01 /  
Services professionnels / Conseillers professionnels / Concours  
d'architecture pour le pôle municipal de Vaudreuil-Dorion /  
Règlement n° 1755**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 3 de services professionnels relié au projet « Conseillers professionnels – Concours d'architecture pour le pôle municipal de Vaudreuil-Dorion - appel d'offres n° 401-110-18-R1755.01 » totalisant un montant de 4 114,69 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-794    Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du  
13 août 2019**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 août 2019.

« ADOPTÉE »

**19-09-795    Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration  
architecturale (PIIA) / Réunion du 13 août 2019**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 13 août 2019 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 19-08-126	19, rue Saint-Michel / Revêtement de la toiture / Lot 1 675 456 / Zone C2-256
CCU n° 19-08-127	290, boulevard Harwood / Enseigne au mur / Lot 1 545 690 / Zone C2-716
CCU n° 19-08-135	7, rue Sainte-Julie / Construction d'un garage détaché / Lot 1 675 433 / Zone H2-252
CCU n° 19-08-137	3048, boulevard de la Gare / Quatre enseignes aux murs / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001
CCU n° 19-08-139	65, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Concept d'affichage / Lot 6 194 945 / Zone C3-307 / CCU n° 19-08-139
CCU n° 19-08-140	2555, rue Dutrisac / Concept d'affichage / Lot 1 194 946 / Zone C3-307
CCU n° 19-08-141	434, avenue Saint-Charles / Enseigne sur socle / Lot 1 675 401 / Zone C2-329
CCU n° 19-08-142	120, rue Joseph-Carrier, local 102 / Deux enseignes au mur et une enseigne sur poteau communautaire / Lot 1 675 183 / Zone C3-126

« ADOPTÉE »

**19-09-796 Dérogation mineure / 132, rue Lefebvre / Marge avant / Lot 1 545 178 / Zone H1-514 / CCU n° 19-08-128**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 132, rue Lefebvre;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-08-128 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 août 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 132, rue Lefebvre, afin d'autoriser une marge avant de 6,87 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-514 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale de 7 mètres, tel que montré dans le document de présentation au Comité consultatif d'urbanisme daté du 13 août 2019.

« ADOPTÉE »

**19-09-797 Dérogation mineure / 556, rue Jetté / Marge arrière / Lot 1 675 655 / Zone H1-236 / CCU n° 19-08-129**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 556, rue Jetté afin d'autoriser une marge arrière de 3 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-236 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 8 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-08-129 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 août 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 556, rue Jetté.

« ADOPTÉE »

**19-09-798 PIIA / 125, rue Aimé-Vincent / Agrandissement du bâtiment / Lot 1 675 050 / Zone C3-127 / CCU n° 19-08-130**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-08-130 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 août 2019;

CONSIDÉRANT que le projet ne respecte pas plusieurs objectifs et critères de l'article 3.2.4 du Règlement sur les PIIA n° 1277;

CONSIDÉRANT que l'implantation et l'agrandissement ne respectent pas l'architecture et les caractéristiques du bâtiment existant, car la hauteur de la tour ne s'harmonise pas avec le reste du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la tour ayant 10 mètres de hauteur n'est pas un aménagement à l'échelle humaine;

CONSIDÉRANT que la tour se retrouve en cour avant et que les autos à vendre sont très visibles de la rue, ce qui va à l'encontre de l'objectif de minimiser la visibilité de l'entreposage des véhicules à vendre ou à louer;

CONSIDÉRANT qu'il y aura de l'étalage extérieur au sol et que le projet ajoute également de l'entreposage de véhicules en hauteur en cour avant. La présence de cette tour va à l'encontre de l'objectif du PIIA, car on vient mettre l'accent sur l'étalage, même si ce n'est pas directement à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que ce projet ne peut être considéré au même titre que le projet de PPCMOI qui avait été accepté pour le HGrégoire usagé devant être construit à cette adresse;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 125, rue Aimé-Vincent, le projet d'agrandissement du nouveau concessionnaire automobile Kia HGrégoire, tel que présenté au dossier n° 4062, préparé par la firme Lussier architecte inc., en date du 8 août 2019.

« ADOPTÉE »

**19-09-799 Dérogation mineure / 55, route De Lotbinière / Aire de stationnement et plantation d'arbres / Lot 1 545 787 / Zone H5-718 / CCU n° 19-08-131**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 55, route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-08-131 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 août 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 août 2019;



CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 55, route De Lotbinière, afin d'autoriser :

- quatre cases de stationnement (deux donnant sur la rue Chicoine et deux donnant sur la route De Lotbinière) situées à 0 mètre de la limite de propriété avant en dérogation à l'article 2.2.16.1.4.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 3 mètres;
- qu'il n'y ait aucune plantation d'arbres pour la réfection complète à l'intérieur de l'aire de stationnement en dérogation à l'article 3.2.127.3 du Règlement de zonage n° 1275;

et ce, aux conditions suivantes :

- éliminer l'accès véhiculaire du côté de la rue Chicoine et verdir l'espace qui était dédié pour cette entrée, de façon à maximiser le verdissement;
- installer des bordures pour délimiter les aires de stationnement et les espaces verts;
- aménager un espace de verdure au coin de la rue Chicoine et de la route De Lotbinière;
- remplacer les piliers de béton par des bollards métalliques plus modernes.

« ADOPTÉE »

**19-09-800 Dérogation mineure / 74, avenue Brown / Deux escaliers extérieurs / Lot 2 783 559 / Zone H3-735 / CCU n° 19-08-132**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 74, avenue Brown;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-08-132 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 août 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 74, avenue Brown, afin d'autoriser deux escaliers extérieurs donnant accès au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> étage en cours latérales gauche et droite en dérogation à l'article 2.3.7.2.8 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne permet pas d'avoir des escaliers extérieurs pour accéder à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée en cour latérale, et ce, à la condition que les deux escaliers soient faits de matériaux de couleur blanche.

« ADOPTÉE »

**19-09-801 Dérogation mineure / rue Meloche et route De Lotbinière / Profondeur des terrains / Lots 5 429 024 à 5 429 027 / Zone H1-839 / CCU n° 19-08-133**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de quatre terrains vacants, soit les lots 5 429 024 et 5 429 027 situés sur la rue Meloche et les lots 5429025 et 5 429 026 situés sur la route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-08-133 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 août 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard des lots 5 429 024 à 5 429 027, afin d'autoriser que les quatre terrains vacants non desservis à l'intérieur du corridor riverain aient une profondeur de lot minimale de 50 mètres en dérogation au tableau 2 du Règlement de lotissement n°1273 qui exige une profondeur minimale de 75 mètres.

« ADOPTÉE »

**19-09-802 Dérogation mineure / 176, rue des Anémones / Marge latérale / Lot 3 412 415 / Zone H1-431 / CCU n° 19-08-134**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 176, rue des Anémones;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-08-134 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 août 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 176, rue des Anémones, afin d'autoriser une marge latérale de 1,37 mètre en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-431 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale minimale de 1,50 mètre.

« ADOPTÉE »

**19-09-803 PIIA / 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 306 / Deux enseignes aux murs / Lot 4 722 963 / Zone C3-218 / CCU n° 19-08-136**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-08-136 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 août 2019;

CONSIDÉRANT que l'enseigne sur le mur latéral donnant sur le stationnement est non conforme au Règlement de zonage n° 1275 en ce qui a trait à sa localisation;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 306, le projet d'installation d'une enseigne au mur avant donnant sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, tel que présenté au plan JLH-2019-149-1B, préparé par la compagnie Posimage, en date du 11 avril 2019;

QUE soit toutefois refusée l'enseigne sur le mur latéral donnant sur le stationnement, qui est non conforme au Règlement de zonage n° 1275 en ce qui a trait à sa localisation.

« ADOPTÉE »

**19-09-804 Adoption de résolution / PPCMOI / 111, rue Joseph-Carrier / Concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 19 06-75**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 111, rue Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble pour l'implantation d'un concessionnaire d'automobiles usagées exclusivement;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-06-75 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 2 juillet 2019 par la résolution 19-07-639;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 12 août 2019 à 19 h;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 12 août 2019 par la résolution 19-08-741;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté la résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un concessionnaire d'automobiles usagées exclusivement à titre d'usage principal sur la propriété sise au 111, rue Joseph-Carrier, le tout tel que décrit au document argumentaire produit par le demandeur, et ce, aux conditions suivantes :

- le retrait de la tour de démonstration;
- le remplacement du revêtement métallique existant sur l'ensemble des murs du bâtiment principal par des panneaux composés en aluminium, identique à celui proposé sur le mur avant de couleur gris argent;
- la condamnation de l'entrée charretière située au nord-est de la propriété, au profit de l'aménagement d'une bande verte avec arbres. À cet effet, il serait possible d'élargir l'entrée charretière située au nord-ouest de la propriété à un maximum de 9 mètres, afin de faciliter les manœuvres des divers véhicules;
- l'interdiction de stationnement des camions de livraison sur rue;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**19-09-805 Demande de modification du Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre l'usage de type « industrie du cannabis » appartenant à la classe d'usages Industrie de prestige (I1) dans la zone C2-604**

CONSIDÉRANT que l'occupant de l'un des locaux situés au 90, rue Charbonneau a déposé une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'usage de type « industrie du cannabis » appartenant à la classe d'usages Industrie de prestige (I1);

CONSIDÉRANT que la propriété faisant l'objet de la présente demande est située à l'intérieur de la zone de commerce urbain C2-604 où l'usage de type « industrie du cannabis » y est prohibé;

CONSIDÉRANT que la zone C2-604 est adjacente à la zone résidentielle H3-605;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable d'éviter la présence d'un usage de type « industrie du cannabis » à proximité d'un secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270, l'affectation commerce urbain se caractérise par la présence de pôles de services d'appoint et de dépannage offrant des biens de consommation courante aux résidents des secteurs limitrophes;

CONSIDÉRANT que l'usage de type « industrie du cannabis » est autorisé à l'intérieur de certaines zones industrielles et qu'il est donc possible pour le demandeur d'envisager ces activités à l'intérieur de ces zones;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville, daté du 19 août 2019, relativement à la présente demande;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée la demande de modification du Règlement de zonage n° 1275 visant à permettre l'usage de type « industrie du cannabis » appartenant à la classe d'usages Industrie de prestige (I1) dans la zone C2-604.

« ADOPTÉE »

**19-09-806 Retrait de résolution / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52**

CONSIDÉRANT que la Ville, par la résolution 19-07-644, a adopté à une séance tenue le 2 juillet 2019 la résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un usage de type microbrasserie artisanale avec les usages complémentaires et accessoires à cette dernière sur la propriété sise au 300, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que le greffier a déposé, à la séance du 12 août 2019, une copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 16 juillet 2019 pour ladite résolution;

CONSIDÉRANT les articles 558 et 559 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire retirer la résolution 19-07-644;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit retirée la résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un usage de type microbrasserie artisanale avec les usages complémentaires et accessoires à cette dernière sur la propriété sise au 300, avenue Saint-Charles;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à cet effet.

« ADOPTÉE »

**19-09-807 Adoption avec changements / Règlement d'emprunt n° 1785 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels – Travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue des Nénuphars**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1785 a été déposé à une séance tenue le 12 août 2019;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changements, soit la modification des clauses de financement et de paiement comptant (articles 4 et 5), le Règlement n° 1785 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels pour les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes, sur une partie de la rue des Nénuphars entre la rue des Dahlias et le chemin de fer du Canadien Pacifique en décrétant une dépense et un emprunt de 586 000 \$ à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**19-09-808 Adoption avec changements / Règlement n° 1694-28 / Stationnement / Interdictions d'arrêt et de stationnement / Rues du Bicentenaire, des Merisiers et Phil-Goyette**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1694-28 a été déposé à une séance tenue le 12 août 2019;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changements, soit :

- retirer l'interdiction de stationnement sur le côté est de la rue Phil-Goyette;
- Modifier la description de l'intervalle à l'égard de l'interdiction de stationnement de la rue des Merisiers;
- remplacer l'interdiction de stationnement de véhicules sur le côté est de la rue Phil-Goyette;

le Règlement n° 1694-28 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de retirer une interdiction de stationnement sur la rue Phil-Goyette, d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues du Bicentenaire et des Merisiers et d'ajouter une interdiction d'arrêt de véhicules sur la rue Phil-Goyette ».

« ADOPTÉE »

**19-09-809 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1728-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Partie de l'avenue André-Chartrand**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1728-01 a été déposé à une séance tenue le 12 août 2019;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1728-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1728 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 780 000 \$ ».

« ADOPTÉE »

**19-09-810 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1565-13 (RMH 399) / Circulation / Interdiction de circuler dans une zone de débarcadère scolaire**

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1565-13 modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) afin d'interdire la circulation de véhicules dans une zone de débarcadère scolaire et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**19-09-811 Adoption de projet / Règlement n° 1275-281 / Zonage / Devancement de la période d'installation / Structure d'abris d'auto temporaires, clôtures à neige et poteaux indicateurs de déneigement**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-281 intitulé :

« Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage n° 1275 relatives aux abris d'auto temporaires, clôtures à neige et poteaux indicateurs de déneigement »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**19-09-812 Avis de motion / Règlement n° 1275-281 / Zonage / Devancement de la période d'installation / Structure d'abris d'auto temporaires, clôtures à neige et poteaux indicateurs de déneigement**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage n° 1275 relatives aux abris d'auto temporaires, clôtures à neige et poteaux indicateurs de déneigement.

**19-09-813 Autorisations de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 29 août 2019.

« ADOPTÉE »

**19-09-814 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**19-09-815 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**19-09-816 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 36 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe